Avenir de la DGSI

Future organisation Holding

CFDT DGSI, le 23 novembre 2012

La troisième phase de l'intégration du Groupe AF KL vient d'être lancée. Le Président Spinetta est venu en personne lors de la dernière session de CCE présenter ce projet lourd de changements et d'enjeux pour le groupe.
Il a rappelé que la consolidation dans le transport aérien a par le passé été déterminante pour la survie des compagnies. Le **renforcement du groupe AF KL et de sa gouvernance reste donc la priorité des années à venir.** La future organisation du groupe devra aussi permettre l'accueil de nouvelles compagnies, type Alitalia. Pour le Président, cela passera aussi par une forte évolution des mentalités pour les Dirigeants des filiales qui devront défendre les intérêts du Groupe avant ceux de leur compagnie d'origine.

A ce stade, ce sont les **grandes lignes du projet** qui ont été fixées ainsi que **le calendrier**. Cette présentation a bien sûr été effectuée au Works Council de KLM ce mois-ci.

Les objectifsdu modèle cible sont :

- **Permettre l'intégration de nouvelles compagnies**
- **Un processus de décision plus rapide au service du Groupe**
- **Pas de doublons d'activité entre le Groupe et les compagnies AF et KL, et pas de « double casquettes »**
- **Profiter de notre taille, des synergies et des gains réalisés pour créer un effet de levier et augmenter l'attractivité du Groupe**
- **Garder chaque compagnie comme une entité managériale majeure afin de gérer les différences qui subsistent (ex. marchés domestiques, relations sociales, culture d'entreprise)**

→ **Equilibre à trouver**

L'informatique est totalement concernée par ce changement d'organisation à venir. Le Chef de projet sera désigné par le Groupe le 5 décembre. Il aura pour mission de clarifier les responsabilités respectives entre IT Groupe et IT des compagnies, préciser les modes de fonctionnement, l'organigramme, la définition des postes et le planning de mise en œuvre.

Le rétro-planning est ambitieux pour une mise en oeuvre le 1er juillet 2013

- **22-24 oct** Séminaire Stratégique Groupe
- **07 nov** GEC — Définition des prochaines étapes
- **20 nov** « CEO Commitee » — Doc sur principes/modèle cible, Cadre général → Instances représentatives CCE/DWC/CGE (information)
- **04 dec** « CEO Commitee » — Nominations chefs de projet & définition des groupes de travail → Instances représentatives CCE/DWC/CGE (information)
- **A partir du 5 dec 2013** Chefs de projet nommés et lancement des groupes de travail
- **07 dec** « CEO Commitee » / **13 juin 2013** « CEO Commitee » — Définition par activité/métier et cadre général pour le groupe :
  - Responsabilité Groupe/Compagnie
  - Modes de fonctionnement
  - Organigramme
  - Définition des postes
  - Planning de mise en œuvre

  → **15 mars 2013** Instances représentatives CCE/DWC/CGE (information)
  → **31 mai 2013** Instances représentatives CCE/DWC/CGE (information)

CCE : Comité Central d'Entreprise
DWC : Dutch Works Council
CGE : Comité de Groupe Européen

Et la DGSI dans tout ça ?

Dès que nous avons pris connaissance du document sur la première ébauche du modèle cible, nous avons constaté que l'informatique n'était plus qu'au niveau de la holding, et donc absente de l'organigramme des compagnies aériennes.

Nous avons immédiatement interpellé par courrier la Direction du Groupe et **exigé des garanties sur l'avenir de tous les salariés de la DGSI** : pas question de nous retrouver dans une filiale informatique hors Air France, pas question de perdre notre statut d'agent Air France.

En réponse, le commandement du Groupe a confirmé que la DGSI resterait bien une entité de la compagnie (contrairement à ce que montrait le schéma) et qu'il n'y aurait **pas d'impact social pour les salariés AF de la DGSI.**

Qui ira à la holding et comment ?

L'étude à venir précisera les fonctions informatiques rattachées à cette structure I.T. Groupe, et donc **les effectifs et profils qui quitteront la DGSI.** Dans un premier temps ces personnels seront détachés et resteront Air France. Leurs conditions sociales futures seront alors négociées et précisées (contrat de travail, condition de rémunération, GP, CE, mutuelle, …). Cela devrait représenter entre 1 et 50 personnes.

Qui fait quoi ?

Notre récent DGA de la DGSI semble être le candidat idéal pour piloter l'informatique du Groupe au niveau de la holding, dans la continuité de sa mission actuelle. Il ne sera donc plus DGA de la DGSI. Presque il fera son pot de départ en même temps que son pot d'arrivée. Quant à l'YPRO du poste de Directeur de la DGSI, il ne manquera pas d'être publié : préparez vos CV et lettres de motivation☺.

Comme toute réorganisation, la CFDT veillera à ce qu'elle prenne en compte les dysfonctionnements actuels et les règles, tout en apportant du positif.
Le principal aspect positif pour la DGSI sera de rester **un acteur essentiel pour fournir au Groupe ses réponses informatiques dans la durée.**

La première priorité pour la CFDT est de **défendre la place de la DGSI dans l'informatique de la compagnie et du groupe.** Il est indispensable que l'informatique interne soit en charge de tous les besoins informatiques du Groupe, et au niveau de la compagnie Air France que ce soit bien la DGSI qui en ait la responsabilité à tout moment. La DGSI n'est pas une fonction support anodine d'exécution mais doit pouvoir **apporter son savoir-faire au service et au cœur de la stratégie du Groupe.** L'informatique doit rester **une fonction globale**, et non répartie dans les Directions métier.

Pourtant, les réductions budgétaires peuvent inciter certaines directions à faire leurs achats informatiques en direct, parfois hors budget I.T. … mais pas forcément dans l'intérêt de l'entreprise.
La combinaison AFKL de certains métiers a accentué les dysfonctionnements en la matière.
Les périmètres, organisations et prérogatives de chaque entité doivent être précisés dans l'objectif de **pallier aux dysfonctionnements constatés.** La DG devra arbitrer et veiller aux respects de telles règles.

En terme d'organisation, **le modèle combiné** imposé à l'informatique dès 2008 était un palliatif à une organisation de type holding. La CFDT s'était, seule, opposée à ce modèle. Le temps nous a donné malheureusement raison et au fil des années il est apparu d'importants inconvénients **en termes de surcoût, d'inefficacité, de difficulté et pénibilité au quotidien.** La prochaine organisation devra définir jusqu'où aller, et jusqu'où ne pas aller ! Pas de double peine pour l'informatique !

Un des enjeux sera de définir les moyens et l'autonomie accordés à l'informatique pour s'investir vers son avenir. La DGSI est en charge de l'informatique de la compagnie, et le présent de notre informatique sera à terme son passé. Pour la CFDT, il faut donner **à la DGSI les moyens de s'emparer de son futur, afin de garantir dans la durée ses activités et ses emplois,** et non pas ceux d'Amadeus, Luftansa systems ou Accenture. C'est l'intérêt de la DGSI certes mais aussi de la compagnie afin de conserver la maîtrise de son système d'information, de sa réactivité et de ses coûts. La crise en cours a rappelé que plus le budget est composé d'activités internes, plus il est maîtrisable en cas de besoin.

Pour la CFDT DGSI, il ne s'agit pas d'être pour ou contre ce changement majeur d'organisation de la holding, mais bien de **peser et limiter les conséquences pour la DGSI en termes de fonctionnement, de niveau d'activité et de budget, d'emplois, etc**….
De toutes manières, le Groupe a enclenché cette nouvelle étape. **L'informatique se doit de rester au cœur de la stratégie de l'entreprise.** Le pire serait que l'informatique ne soit pas positionnée au niveau de la holding où officieront les structures de décisions et de pilotage des Directions métiers du Groupe.
Une fois de plus, le rôle de la CFDT sera déterminant pour la défense de l'informatique interne.